

## CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL BLACKBERRY

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT AVANT D'INSTALLER OU D'UTILISER LE LOGICIEL.**

**Le présent contrat octroie une licence d'utilisation du logiciel à vous, le client, et comporte des limitations/exclusions de garanties et responsabilités.**

Le présent contrat de licence de logiciel BlackBerry (le « contrat ») constitue un accord juridique entre vous individuellement, si vous l'acceptez en votre capacité personnelle, ou, si vous avez l'autorisation d'acquérir le logiciel au nom de votre société ou d'une autre organisation, entre l'entité pour laquelle vous agissez (« vous »), et Research in Motion UK Limited Company No. 4022422 (« RIM »), dont le siège social est situé à Centrum House, 36 Station Road, Egham, Surrey, UK TW20 9LF (collectivement, les « parties » et individuellement, une « partie »). À l'égard de la licence et de la distribution du logiciel (défini ci-après), RIM est un titulaire de licence direct ou indirect a) de Research In Motion Limited (« RIM Canada ») ou de l'une ou plusieurs de ses filiales et affiliées (RIM Canada, ses filiales et affiliées étant désignées aux présentes le « groupe de sociétés RIM ») ou b) d'un tiers concédant de licence à tout membre du groupe de sociétés RIM, y compris RIM.

### PROCÉDURE D'ACCEPTATION

EN INDIQUANT VOTRE ACCEPTATION EN CLIQUANT SUR LE BOUTON APPROPRIÉ CI-DESSOUS, OU EN TÉLÉCHARGEANT, INSTALLANT, ACTIVANT OU UTILISANT LE LOGICIEL, VOUS CONVENEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES MODALITÉS DU PRÉSENT CONTRAT. SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES PRÉOCCUPATIONS AU SUJET DES MODALITÉS DU PRÉSENT CONTRAT, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC RIM À [LEGALINFO@RIM.COM](mailto:LEGALINFO@RIM.COM).

### PROCÉDURE DE REFUS

SI, AVANT DE TÉLÉCHARGER, D'INSTALLER, D'ACTIVER OU D'UTILISER LE LOGICIEL, VOUS DÉCIDEZ QUE VOUS N'ÊTES PAS DISPOSÉ À ACCEPTER LES MODALITÉS DU PRÉSENT CONTRAT, VOUS N'AVEZ AUCUN DROIT D'UTILISER LE LOGICIEL ET VOUS DEVEZ : A) RETOURNER IMMÉDIATEMENT LE LOGICIEL À RIM, LE SUPPRIMER OU LE DÉSACTIVER; B) SI VOUS AVEZ ACHETÉ UN PRODUIT RIM SUR LEQUEL LE LOGICIEL EST PRÉINSTALLÉ PAR RIM OU EN SON NOM, RETOURNER IMMÉDIATEMENT LE PRODUIT RIM, LE LOGICIEL AINSI QUE LES ACCESSOIRES (Y COMPRIS LA DOCUMENTATION ET L'EMBALLAGE) À RIM OU AU DISTRIBUTEUR AGRÉÉ DE RIM AUPRÈS DUQUEL VOUS AVEZ OBTENU LE PRODUIT RIM, LE LOGICIEL ET LES ACCESSOIRES; OU C) SI VOUS AVEZ ACHETÉ UN TERMINAL DE TIERS SUR LEQUEL LE LOGICIEL EST PRÉINSTALLÉ PAR RIM OU EN SON NOM, PRENDRE IMMÉDIATEMENT DES ARRANGEMENTS AVEC RIM OU AVEC LE DISTRIBUTEUR AGRÉÉ DE RIM QUI VOUS A FOURNI LE TERMINAL DE TIERS, LE LOGICIEL ET LES ACCESSOIRES POUR DÉSACTIVER LE LOGICIEL. Si vous avez payé pour acquérir le logiciel et/ou le produit RIM que vous avez acquis avec le logiciel et n'êtes pas en mesure de l'utiliser sans le logiciel (selon le cas), et si vous fournissez à RIM ou au distributeur agréé auprès duquel vous avez acquis le logiciel pour les produits RIM une preuve d'achat dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la date à laquelle vous avez acquis le logiciel, RIM ou le distributeur agréé vous remboursera les frais (le cas échéant) que vous avez déboursés pour ces articles. Pour obtenir un remboursement à l'égard du logiciel pour des terminaux de tiers (prenez toutefois acte que le logiciel est fourni sans frais sur certains terminaux de tiers et qu'il peut donc n'y avoir rien à rembourser), veuillez communiquer avec votre distributeur agréé du logiciel pour ce terminal de tiers. Si vous ne pouvez obtenir un remboursement à l'égard du logiciel d'un distributeur agréé, veuillez communiquer avec RIM à [legalinfo@rim.com](mailto:legalinfo@rim.com).

### DROITS DU CONSOMMATEUR

SI VOUS ÊTES UN CONSOMMATEUR AU SENS DU CODE DE LA CONSOMMATION FRANÇAIS, ALORS CERTAINES DISPOSITIONS DU PRÉSENT CONTRAT NE S'APPLIQUENT PAS À VOUS ET LE PRÉSENT CONTRAT N'AFFECTE EN AUCUN CAS VOS DROITS IMPÉRATIFS RECONNUS PAR LA LOI DANS LA MESURE OÙ VOUS POUVEZ AVOIR DE TELS DROITS IMPÉRATIFS RECONNUS PAR LA LOI.

Définitions. À moins que le contexte ne s'y oppose, les termes définis dans le présent contrat s'entendent au sens énoncé ci-après (et lorsque le contexte le permet, le singulier comprend le pluriel et vice versa).

« Composantes de tiers » : Le logiciel, les interfaces et les micrologiciels qu'un tiers a concédés sous licence à RIM à des fins d'intégration dans un produit RIM et de distribution en tant que partie intégrante de ce produit RIM sous une marque de RIM.

« Contenu de tiers » : Le contenu qui appartient à un tiers, y compris, notamment, les fichiers, bases de données et sites Web de tiers.

« Documentation » : Le guide d'installation applicable ou la documentation usuelle pour l'utilisateur final préparée et fournie par RIM pour le type et la version spécifiques du logiciel, du produit RIM ou du service, y compris les consignes de sécurité. La documentation est également disponible à l'adresse suivante : <http://www.blackberry.com/knowledgecenterpublic/livelink.exe?func=ll&objId=8067>, ou en communiquant avec RIM à [legalinfo@rim.com](mailto:legalinfo@rim.com). Il est entendu que la documentation ne comprend pas tout guide d'installation ou toute documentation pour l'utilisateur final qui est préparé par une autre personne que RIM par un fournisseur de services de réseau ou un autre tiers ou en leur nom.

« Fournisseur de services de réseau » : Le fournisseur de services dont les services de réseau prennent en charge votre solution BlackBerry.

« Logiciel » : Le logiciel de terminal BlackBerry, le logiciel de PC BlackBerry ou le logiciel de serveur BlackBerry qui vous est fourni aux termes du présent contrat, peu importe la forme, le support ou le moyen employés pour sa remise, ou pour son installation ou utilisation ultérieure. Si le logiciel a la capacité de fournir (c.-à-d. d'activer) le logiciel de terminal BlackBerry, le terme « logiciel » comprend alors tout logiciel de terminal BlackBerry (y compris toutes ses mises à jour ou mises à niveau) qui est fourni en utilisant le logiciel. Le terme « logiciel » ne comprend pas tout logiciel de tiers, peu importe que ce logiciel de tiers accompagne, soit fourni avec ou fonctionne ou non avec le logiciel et/ou toute autre partie de votre solution BlackBerry ou avec un terminal de tiers.

« Logiciel de PC BlackBerry » : Le logiciel d'ordinateur personnel exclusif de RIM (composé de logiciels, d'interfaces, de contenus et d'autres données propres à RIM, et de composantes de tiers) destiné à faire l'objet d'un accès et d'une utilisation que par un seul utilisateur à la fois. Comme exemple de logiciel de PC BlackBerry, on compte le « logiciel de bureau BlackBerry », lequel peut être utilisé pour fournir et maintenir une synchronisation entre votre terminal et votre ordinateur personnel et pour fournir d'autres fonctions de gestion de bureau.

« Logiciel de serveur BlackBerry » : Le logiciel de serveur exclusif de RIM (composé de logiciels, d'interfaces, de contenus et d'autres données propres à RIM, et de composantes de tiers), dont une seule copie est destinée à fonctionner simultanément avec de multiples terminaux. Comme exemples de logiciel de serveur BlackBerry, on compte le produit « BlackBerry Enterprise Server », qui est conçu pour s'intégrer aux serveurs d'applications d'entreprises (comme les serveurs de courriels) et fournir un lien entre ceux-ci et les terminaux fournis pour fonctionner avec le logiciel « BlackBerry Enterprise Server », et le produit « BlackBerry Unite! », qui est conçu pour s'intégrer à votre ordinateur personnel faisant tourner le produit « BlackBerry Unite! » et fournir un lien entre cet ordinateur personnel et les terminaux fournis pour fonctionner avec le produit « BlackBerry Unite! ».

« Logiciel de terminal BlackBerry » : Le logiciel exclusif de RIM (composé de logiciels, de micrologiciels, d'interfaces, de contenus et d'autres données propres à RIM, et de composantes de tiers) destiné à un terminal qui est : a) chargé sur le terminal dans sa forme expédiée à l'origine par RIM; ou b) transmis, distribué ou autrement rendu accessible de temps à autre par RIM ou en son nom à des fins d'utilisation sur un terminal. Comme exemples de logiciel de terminal BlackBerry, on compte le logiciel de terminal préinstallé sur un terminal BlackBerry, et la « suite d'applications BlackBerry » transmise, distribuée ou autrement rendue accessible de temps à autre par RIM ou en son nom à des fins d'utilisation avec des terminaux de tiers.

« Logiciel de tiers » : Les applications logicielles qui appartiennent à un tiers, mais ne comprend pas les composantes de tiers.

« Produit RIM » : Tout terminal BlackBerry et tout accessoire fourni par RIM pour ce terminal BlackBerry à l'exclusion de tout logiciel, y compris, notamment, tout lecteur de carte à puce.

« Service » : Tout service de RIM qui vous est fourni dans le cadre de votre solution BlackBerry (y compris, notamment, tout service de RIM, tels que les services aux consommateurs éclairés de BlackBerry, auquel vous êtes abonné, ainsi que tout nouveau service de RIM ou toute modification à un service de RIM existant que RIM fournit ou qu'elle vous offre par ailleurs de temps à autre).

« Services aux consommateurs éclairés de BlackBerry » : Les services conçus pour donner au moins une partie des fonctions du logiciel de serveur BlackBerry sans obliger les clients de RIM à se procurer le logiciel de serveur BlackBerry. Cela comprend les services de RIM tels que le « service Internet BlackBerry » et « BlackBerry Mail ». Certains services aux consommateurs éclairés de BlackBerry pourraient ne pas être pris en charge par votre fournisseur de services de réseau.

« Services de réseau » : Les services de réseau sans fil longue distance et autres services de réseau (y compris les services de réseaux locaux sans fil, de satellite et Internet) dont votre solution BlackBerry a besoin.

« Services de tiers » : Les services fournis par un tiers, à l'exclusion des services de réseau.

« Terminal » : a) Un terminal BlackBerry; ou b) un terminal de tiers.

« Terminal BlackBerry » : Un terminal sans fil fabriqué par RIM ou pour son compte.

« Terminal de tiers » : Tout terminal sans fil, autre qu'un terminal BlackBerry, sur lequel le logiciel de terminal BlackBerry ou toute partie de celui-ci a été conçu par RIM pour fonctionner et à l'égard duquel RIM a conclu un accord avec votre fournisseur de services de réseau autorisant ce terminal sans fil de tiers à accéder à l'infrastructure de RIM.

« Utilisateurs autorisés » : N'importe laquelle des personnes suivantes que vous autorisez à utiliser le logiciel dans le cadre de votre solution BlackBerry : a) sous réserve du sous-alinéa d) ci-après, l'un ou l'autre de vos employés, conseillers ou entrepreneurs indépendants; b) tout ami ou membre de la famille, ou toute personne qui réside chez vous; c) tout tiers qui héberge le logiciel en votre nom aux termes d'un contrat intervenu avec vous à l'égard de cet hébergement (p. ex. un répartiteur de TI) et qui a lu le présent contrat et convenu d'en respecter les modalités; et d) toute autre personne que RIM autorise par écrit.

« Votre solution BlackBerry » : Le logiciel et au moins l'un des éléments additionnels suivants que vous obtenez, installez, autorisez ou que vous vous procurez autrement, et pour lequel vous acceptez la responsabilité à l'égard de son utilisation conjointement avec le logiciel, selon vos circonstances : produit RIM, logiciel de serveur BlackBerry, logiciel de terminal BlackBerry, logiciel de PC BlackBerry et services; ainsi que la documentation applicable.

Licence d'utilisation du logiciel et de la documentation. Le principal objet du présent contrat est de vous accorder le droit d'utilisation du logiciel. Le logiciel vous est concédé sous licence et non vendu aux termes du présent contrat. Votre licence d'utilisation du logiciel est subordonnée au paiement de toutes les redevances dues à RIM aux termes des présentes. Sous réserve des conditions générales énoncées aux présentes, le présent contrat vous accorde une licence personnelle, révocable, non exclusive et incessible qui vous permet ainsi qu'à vos utilisateurs autorisés :

- a) si le logiciel est le logiciel de serveur BlackBerry :
- d'installer et d'utiliser jusqu'à concurrence du nombre de copies (y compris les copies virtuelles) du logiciel correspondant aux redevances payées au titre du logiciel à RIM ou au distributeur agréé de RIM (et si aucune redevance n'est payable au titre du logiciel à RIM ou au distributeur agréé de RIM, alors d'installer et d'utiliser jusqu'à concurrence du nombre de copies par ailleurs autorisé par RIM); et
  - d'activer jusqu'à concurrence du nombre de terminaux correspondant aux redevances payées à RIM ou au distributeur agréé de RIM pour accéder au logiciel (et si aucune redevance n'est payable à RIM ou au distributeur agréé de RIM pour permettre aux terminaux d'accéder au logiciel, alors d'activer jusqu'à concurrence du nombre de terminaux par ailleurs autorisé par RIM) (p. ex., si vous faites tourner le logiciel « BlackBerry Enterprise Server », vous devez acquérir des licences d'accès client à l'égard du nombre de terminaux utilisés conjointement avec le logiciel de serveur BlackBerry); et
- b) si le logiciel est le logiciel de terminal BlackBerry ou le logiciel de PC BlackBerry et :
- si le logiciel est préinstallé sur le matériel, d'utiliser alors la seule copie de ce logiciel installée sur le matériel; ou
  - si le logiciel n'est pas préinstallé sur le matériel, d'installer alors et d'utiliser ou de permettre aux utilisateurs autorisés d'installer et d'utiliser le logiciel sur le matériel applicable correspondant aux redevances payées au titre du nombre de copies du logiciel à RIM ou au distributeur agréé de RIM (et si aucune redevance n'est payable à RIM ou au distributeur agréé de RIM au titre du logiciel, d'installer alors et d'utiliser jusqu'à concurrence du nombre de copies par ailleurs autorisé par RIM).

Dans tous les cas, vous ou vos utilisateurs autorisés ne pouvez utiliser ni permettre que soit utilisé le logiciel ni accéder aux services autrement qu'à vos propres fins internes ou personnelles et autrement que dans le cadre de votre solution BlackBerry. Si un utilisateur autorisé souhaite utiliser le logiciel avec une autre solution BlackBerry (c.-à-d. une solution BlackBerry composée de produits, logiciels ou services exclusifs à RIM que vous n'avez pas obtenus, installés ou que vous ne vous êtes pas procurés, et que vous êtes prêt à permettre cette utilisation mais n'en acceptez pas la responsabilité (« autre solution BlackBerry »)), cette utilisation n'est alors pas couverte par le présent contrat de licence et l'utilisateur autorisé doit conclure un contrat de licence distinct avec RIM lui permettant d'utiliser le logiciel de terminal BlackBerry dans le cadre de l'autre solution BlackBerry (p. ex. si vous êtes une société et que votre employé souhaite utiliser le logiciel de terminal BlackBerry dans le cadre de son installation à domicile de « BlackBerry Unite! » ou de services aux consommateurs éclairés de BlackBerry personnels et que vous permettez cette utilisation mais n'en acceptez pas la responsabilité, votre employé doit, en plus d'être un utilisateur autorisé aux termes du présent contrat, conclure un contrat de licence de logiciel BlackBerry avec RIM, à titre personnel, permettant l'utilisation du logiciel avec cette autre solution BlackBerry. Dans la plupart des cas, le contrat de licence de logiciel BlackBerry sera présenté au particulier lorsqu'il installe le produit « BlackBerry Unite! » ou obtient le logiciel de terminal BlackBerry à des fins d'utilisation avec des services aux consommateurs éclairés de BlackBerry, et est par ailleurs disponible auprès de RIM à l'adresse suivante : [www.blackberry.com/legal](http://www.blackberry.com/legal)). Cette licence n'accorde aucun droit : i) à des mises à jour ou mises à niveau futures du logiciel ou du logiciel de tiers; ii) dans le cas du logiciel de terminal BlackBerry sur un terminal, à la capacité d'accéder à des applications, autres que celles qui sont incluses dans le logiciel; ou iii) à l'obtention de services nouveaux ou modifiés.

Le logiciel peut inclure des fonctions de vérification automatique des mises à jour ou mises à niveau du logiciel. À moins que vous, ou un tiers avec lequel vous avez conclu un accord pour vous fournir votre solution BlackBerry ou des parties de celle-ci, configurez votre solution BlackBerry pour empêcher la transmission ou l'utilisation de mises à jour ou de mises à niveau du logiciel, des logiciels ou services de tiers, vous convenez par les présentes que RIM peut mettre ces mises à jour ou mises à niveau à votre disposition de temps à autre. Si RIM, soit directement soit par l'entremise d'un distributeur (y compris votre

fournisseur de services de réseau) effectue une mise à jour ou une mise à niveau du logiciel ou des services auxquels vous avez accès, ces mises à jour ou mises à niveau sont assujetties aux conditions générales du présent contrat, à moins que le logiciel ou le service ne vous soit expressément fourni aux termes de conditions générales différentes ou supplémentaires, auquel cas ces conditions générales différentes ou supplémentaires (lesquelles peuvent inclure le paiement de redevances supplémentaires) s'appliquent.

Sauf dans la mesure où la loi écarte expressément la possibilité pour RIM d'interdire ces activités : 1) vous ne pouvez pas imprimer, distribuer ni modifier le logiciel, en tout ou en partie; et 2) vous ne pouvez pas copier, reproduire ni d'aucune autre façon dupliquer le logiciel, sauf comme l'autorise le présent contrat ou un accord écrit distinct entre vous et RIM. Pour les besoins de la présente disposition, « copier » ou « reproduire » ne comprend pas la reproduction de relevés et d'instructions du logiciel qui se produit naturellement au cours de l'exécution normale du programme lorsqu'il est utilisé conformément à la documentation et aux fins décrites dans la documentation, ou dans le cadre de l'exécution de sauvegardes régulières sans modification du logiciel ou de l'ordinateur ou du système dans lequel le logiciel est installé, conformément aux pratiques commerciales courantes. Vous ne pouvez pas copier la documentation ou toute partie de celle-ci à moins d'y être expressément autorisé par écrit par RIM. Vous pouvez télécharger une seule copie de la documentation du site suivant : <http://www.blackberry.com/knowledgecenterpublic/livelink.exe?func=ll&objid=8067>, uniquement pour votre usage dans le cadre de l'utilisation du logiciel autorisé aux termes des présentes.

Utilisation de votre solution BlackBerry. Vous êtes responsable de toutes les activités relatives à votre solution BlackBerry que vous et vos utilisateurs autorisés entreprenez et vous devez vous assurer que :

vous et vos utilisateurs autorisés n'utiliserez votre solution BlackBerry et toute partie de celle-ci qu'en conformité avec le présent contrat et la documentation appropriée relative à votre solution BlackBerry ou à toute partie de celle-ci;

vous avez le droit et le pouvoir de conclure le présent contrat, soit pour votre propre compte soit au nom d'une société ou d'une autre entité, ou d'un mineur, et que vous avez dépassé l'âge de la majorité;

toute information qui est fournie à RIM aux termes du présent contrat est véridique, exacte, à jour et complète;

vous et vos utilisateurs autorisés n'utiliserez pas ni ne permettrez sciemment, après avoir fait les enquêtes qu'une personne raisonnable dans votre situation ou dans celle de vos utilisateurs autorisés ferait, à quiconque d'utiliser votre solution BlackBerry ou toute partie de celle-ci isolément ou avec d'autres logiciels ou données d'une façon qui, suivant l'appréciation de RIM, agissant raisonnablement, entrave, dégrade ou compromet tout logiciel, système, réseau ou donnée utilisé par quiconque, y compris RIM ou un fournisseur de services de réseau, ou a par ailleurs un effet nuisible sur RIM, le groupe de sociétés RIM, un fournisseur de services de réseau ou l'un de leurs clients ou produits ou services respectifs, et vous cesserez immédiatement une telle activité dès que RIM vous en donne avis;

vous et vos utilisateurs autorisés ne transmettez pas de messages, de contenu ou de renseignements harcelants, abusifs, diffamatoires, illégaux ou trompeurs en utilisant votre solution BlackBerry ou toute partie de celle-ci;

vous et vos utilisateurs autorisés n'utiliserez pas votre solution BlackBerry, ou toute partie de celle-ci, pour commettre ou tenter de commettre un crime ni pour faciliter la commission d'un crime ou d'autres actes illégaux ou délictuels, notamment toute violation de la vie privée ou toute contrefaçon, violation ou appropriation illicite de droits de propriété intellectuelle et/ou d'autres droits exclusifs de tiers (notamment la reproduction et le partage de contenu de tiers à l'égard duquel vous et vos utilisateurs autorisés n'avez pas de droit de reproduction et de partage, ou le contournement illégitime des dispositifs de protection des droits d'auteur électroniques);

vous et vos utilisateurs autorisés ne vendrez pas, ni ne louerez, ni ne transférerez, ni ne tenterez de vendre, de louer ou de transférer le logiciel ou toute partie de celui-ci, ou votre droit d'utiliser les services, ou toute partie de ceux-ci (notamment en exploitant une société de services informatiques ou une entreprise de services équivalente en utilisant le logiciel), à une autre personne, sans le consentement exprès écrit préalable de RIM;

vous et vos utilisateurs autorisés ne transférerez pas ni ne tenterez de transférer tout logiciel, ou toute partie de celui-ci, préinstallé par RIM ou en son nom sur un terminal BlackBerry à des fins d'utilisation sur un autre terminal sans le consentement écrit préalable de RIM; et

vous et vos utilisateurs autorisés coopérerez avec RIM et fournirez les renseignements requis par RIM pour l'aider à enquêter ou à déterminer s'il y a eu violation du présent contrat et vous donnerez à RIM l'accès aux locaux et ordinateurs où les produits RIM, les services ou le logiciel sont ou ont été utilisés. Par les présentes, vous autorisez RIM à coopérer avec : 1) les autorités chargées de l'application des lois dans les enquêtes sur de présumées infractions criminelles; 2) des tiers dans les enquêtes sur des actes qui contreviennent au présent contrat; et 3) les administrateurs de systèmes de fournisseurs d'accès Internet, de réseaux ou de systèmes informatiques dans le cadre de l'application du présent contrat. Cette coopération peut inclure la divulgation par RIM de votre nom d'utilisateur, adresse IP ou autres renseignements nominatifs, ou ceux de vos utilisateurs autorisés.

Contenu de tiers et services de tiers. En vertu de la capacité de votre solution BlackBerry, des contenus de tiers et des services de tiers peuvent vous être fournis ou transmis ou être autrement mis à votre disposition. Vous pouvez également avoir accès à des liens (au moyen d'icônes ou de signets) vers des sites de tiers particuliers (« sites liés ») et accès à d'autres sites Web (« autres sites ») ou renseignements vous permettant : a) d'accéder à du contenu de tiers, ou b) d'acquérir des services de tiers. RIM est heureuse de pouvoir vous offrir ces caractéristiques, mais elle ne peut le faire que si vous comprenez, reconnaissez et convenez clairement que, même si RIM peut offrir des liens vers des sites Web et mettre des contenus de tiers et des services de tiers à votre disposition, LES SERVICES DE TIERS, LES SITES LIÉS, LES AUTRES SITES ET LES CONTENUS DE TIERS NE SONT PAS SOUS LE CONTRÔLE DE RIM, ET NE SONT AUCUNEMENT SANCTIONNÉS PAR RIM. RIM ne peut garantir l'accès à un site Web en particulier en utilisant votre solution BlackBerry. Si vous n'êtes pas certain que RIM est la source d'un site Web, d'un contenu ou d'un service, veuillez communiquer avec RIM à [legalinfo@rim.com](mailto:legalinfo@rim.com). Si vous faites affaire avec des tiers sur Internet, assurez-vous de savoir avec qui vous faites affaire et que vous connaissez les modalités et conditions associées à ces sites, aux services que vous pouvez obtenir, y compris, notamment, la livraison et les conditions de paiement, la possibilité de retourner les produits, les dispositions sur la confidentialité et les caractéristiques de sécurité afin de protéger vos renseignements personnels et de garantir votre propre sécurité. Si vous concluez des ententes avec des tiers sur Internet, vous serez responsable de respecter les modalités et conditions de ces ententes.

Logiciel de tiers et composantes de tiers. Pour rendre votre utilisation de votre solution BlackBerry plus agréable, le logiciel peut inclure des composantes de tiers et des logiciels de tiers peuvent être fournis conjointement avec le logiciel au moment de son expédition d'origine par RIM ou peuvent ultérieurement vous être transmis ou distribués ou par ailleurs être mis à votre disposition de temps à autre. L'utilisation du logiciel de tiers et des composantes de tiers (y compris leurs mises à jour ou mises à niveau) peut être assujettie à des conditions générales distinctes ou supplémentaires. Ces conditions générales distinctes ou supplémentaires, s'il en est, seront accessibles dans un fichier texte accompagnant le logiciel ou, dans le cas du logiciel de tiers, pourraient être accessibles lorsque vous utilisez ou installez le logiciel de tiers pour la première fois. Pour ce qui est du logiciel de tiers qui vous est fourni, RIM ne peut vous fournir ce logiciel que si vous comprenez, reconnaissez et convenez que ce logiciel : a) n'est fourni que pour votre commodité, et b) à moins qu'il ne soit accompagné d'une licence de logiciel distincte, est assujetti aux modalités et conditions du présent contrat comme s'il s'agissait du logiciel, sauf qu'il est fourni « tel quel » par RIM sans condition, mention, garantie ou déclaration, expresse ou implicite. Si vous souhaitez obtenir le logiciel de tiers en vertu d'autres modalités, vous devez acquérir ce logiciel de tiers directement de ses fournisseurs. Si un contrat de licence distinct ou des conditions générales supplémentaires s'appliquent à tout logiciel de tiers ou toute composante de tiers fourni par RIM, les dispositions du présent contrat relatives aux logiciels de tiers et aux composantes de tiers continueront alors de s'appliquer et ces contrats de licence distincts ou conditions générales supplémentaires entre vous et le fournisseur ne lieront

en aucun cas RIM ni ne lui imposeront d'autres obligations ou des obligations incompatibles avec les modalités du présent contrat. Dans la mesure où une composante de tiers en particulier est couverte par des conditions générales supplémentaires qui vous accordent des droits d'utilisation, de reproduction, de distribution ou de modification de la totalité ou d'une partie de cette composante de tiers plus larges que les droits qui vous sont accordés aux termes du présent contrat à l'égard du logiciel, alors, seulement dans la mesure où vous pouvez exercer ces droits plus larges sans violer les modalités du présent contrat à l'égard du reste du logiciel, vous profitez de ces droits plus larges. Pour plus de clarté, la présente disposition ne s'applique pas à tout code Java de Sun Microsystems Inc. utilisé avec un terminal de tiers dont vous devez obtenir la licence auprès du fournisseur ou fabricant du terminal de tiers.

Vos systèmes informatiques et services de réseau. Sauf dans le cas où les parties en conviennent expressément par écrit, RIM n'est pas responsable de la sélection, de la mise en œuvre, de l'interopérabilité et du fonctionnement de tout matériel de tiers (y compris, notamment, les terminaux de tiers), logiciel et services de tiers (y compris, notamment, la connectivité à Internet et les services de réseau) utilisés conjointement avec votre solution BlackBerry. Dans la plupart des cas, votre solution BlackBerry nécessitera un abonnement à des services de réseau si vous voulez utiliser votre solution BlackBerry et vous devez acquérir cet abonnement par l'entremise d'un fournisseur de services de réseau, soit directement soit par l'intermédiaire de RIM lorsqu'offert, lesquels services de réseau sont assujettis aux conditions générales que stipule ce fournisseur de services de réseau. Si vous souhaitez obtenir des renseignements au sujet des fournisseurs de services de réseau qui prennent en charge votre solution BlackBerry dans votre localité, veuillez communiquer avec RIM à [legalinfo@rim.com](mailto:legalinfo@rim.com). Vous devez vous assurer que le matériel, le logiciel et les services (y compris, notamment, la connectivité à Internet et les services de réseau) avec lesquels vous choisissez de faire fonctionner votre solution BlackBerry satisfont aux exigences minimales de RIM, y compris, notamment, la vitesse de traitement, la mémoire, le logiciel client et la disponibilité de l'accès Internet dédié requis pour votre solution BlackBerry comme il est décrit dans la documentation, et que l'utilisation que vous et vos utilisateurs autorisés faites de ce matériel, de ce logiciel et/ou de ces services avec votre solution BlackBerry ne contrevient pas aux licences, modalités, conditions, lois, règles et/ou règlements concernant l'utilisation de ce matériel, de ce logiciel ou de ces services.

Soutien de la cryptographie bureautique. Le logiciel peut comprendre des modules logiciels qui permettent aux utilisateurs de porter, sans fil, certaines de leurs applications de cryptographie bureautique existantes (comme S/MIME v.3 (ou plus récente) ou des applications fonctionnant selon les normes RFC 2440) (chacune une « application de cryptographie bureautique ») vers certains terminaux. Vous ne pouvez pas utiliser un tel module logiciel sans obtenir et utiliser d'abord une application d'installation offerte séparément. Vous trouverez une liste des distributeurs de l'application d'installation appropriée sur ce site : [http://www.blackberry.com/select/legal/smime\\_pgp.shtml](http://www.blackberry.com/select/legal/smime_pgp.shtml). RIM ne fournit aucune partie de l'infrastructure de cryptographie requise pour l'application de cryptographie bureautique en tant que telle et RIM n'accepte aucune responsabilité dans la sélection, l'acquisition, la mise en œuvre, le fonctionnement ou le non-fonctionnement, la prise en charge, l'exactitude ou la fiabilité de toute partie de votre infrastructure de cryptographie, y compris, notamment, la sélection, l'exactitude ou la fiabilité du logiciel d'infrastructure ou de signature de groupe, de clés publiques, de certificats de tiers et d'autres services de ce genre, ni de l'authentification ou de toute méthode d'authentification utilisée conjointement avec l'infrastructure de cryptographie. Vous devez vous assurer que vous respectez les modalités, conditions, règles et règlements applicables à l'utilisation que vous faites de l'infrastructure de cryptographie applicable, des certificats, des clés publiques et de tout autre service ou logiciel que vous pourriez utiliser avec votre propre application de cryptographie bureautique. RIM N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, RELATIVEMENT À TOUT PROBLÈME DÉCOULANT DE VOTRE APPLICATION DE CRYPTOGRAPHIE BUREAUTIQUE OU S'Y RATTACHANT.

Propriété intellectuelle. Pour ce qui est des relations entre vous et RIM, l'ensemble des droits relatifs à votre solution BlackBerry sont et restent la propriété de RIM. Vous et vos utilisateurs autorisés n'obtenez aux termes des présentes aucun droit de propriété intellectuelle ou autres droits de propriété, y compris des brevets, dessins et modèles, marques de commerce, droits d'auteur ou droits sur base de données ou droits sur toute information confidentielle ou secret commercial, sur votre solution BlackBerry ou relativement à celle-ci ou toute partie de celle-ci. En outre, vous n'obtenez aucun droit de licence sur votre solution BlackBerry ou relativement à celle-ci ou toute partie de celle-ci, à l'exception des droits qui vous sont expressément concédés au titre du présent contrat ou d'un autre contrat que vous pourriez avoir conclu par écrit avec RIM. Aucun droit de propriété ni aucun droit de possession des produits RIM (le cas échéant) n'est accordé en vertu du présent contrat. Tous les droits qui ne sont pas expressément concédés par les présentes sont expressément réservés. Le logiciel, y compris les copies

que vous en faites, vous est seulement concédé en licence et non vendu, et le logiciel ainsi que toute documentation et tout site vous autorisant à accéder aux services sont protégés par les lois canadiennes, américaines et internationales relatives aux droits d'auteur et aux brevets, ainsi que par les dispositions des traités internationaux. La contrefaçon est punie par de lourdes sanctions civiles et pénales. Vous convenez que rien dans le présent contrat ne porte atteinte aux droits ou recours, y compris, notamment, le recours en injonction, que RIM peut avoir en vertu des lois applicables relativement à la protection de la propriété intellectuelle ou des autres droits de propriété de RIM.

Protection des droits de Cisco. Si votre solution BlackBerry contient une technologie Cisco, vous acceptez, en contrepartie de votre droit d'utiliser la technologie Cisco, de ne pas revendiquer de droits en matière de brevets liés à la technologie Cisco et ce, à l'encontre de Cisco, des clients de Cisco, des distributeurs de Cisco ou des détenteurs d'une licence afférente à la technologie Cisco relativement à la fabrication, l'utilisation, la vente, l'offre à la vente ou l'importation de produits conformes à la technologie Cisco ou mettant en œuvre cette technologie. Pour les besoins du présent contrat, « technologie Cisco » s'entend du logiciel, du Lightweight Enhanced Authentication Protocol (« LEAP »), des spécifications LEAP, de la technologie des extensions client Cisco, des renseignements techniques et des algorithmes uniquement dans la mesure où ils se rapportent à LEAP et/ou aux extensions client Cisco, selon le cas.

#### Restrictions à l'exportation.

a) Vous reconnaissez que le logiciel contient un logiciel de chiffrement qui peut faire l'objet de contrôles d'importation, d'exportation ou de finalité de la part des autorités gouvernementales (au sens défini ci-après) en vertu de lois ou de règlements. Vous convenez que les produits RIM et le logiciel ne seront pas exportés, importés, utilisés, transférés ou réexportés si ce n'est conformément aux lois et règlements des autorités gouvernementales nationales ou autres (infranationales et/ou supranationales) compétentes à l'égard du ou des pays et/ou territoires depuis lesquels les produits RIM et le logiciel sont exportés ou vers lesquels les produits RIM et le logiciel sont importés (collectivement, les « autorités gouvernementales »). Les produits RIM et le logiciel ne seront notamment pas exportés : i) vers tout pays inscrit à la liste des pays visés du Canada; ii) vers tout pays faisant l'objet d'un embargo ou d'une mesure du Conseil de sécurité des Nations-Unies; iii) à l'encontre de la liste des marchandises d'exportation contrôlée du Canada art. 5505; iv) vers des pays faisant l'objet de sanctions économiques et d'embargos des États-Unis et v) à des personnes ou à des entités à qui il est interdit de recevoir des exportations provenant des États-Unis ou des articles d'origine américaine. Si vous avez des questions au sujet de la présente clause, veuillez communiquer avec RIM à [legalinfo@rim.com](mailto:legalinfo@rim.com). Par les présentes, vous déclarez que : 1) pour autant que vous le sachiez, vous êtes habilité à recevoir les produits RIM et le logiciel en vertu des lois applicables; 2) vous n'utiliserez pas les produits RIM et le logiciel pour le développement, la production, la manutention, l'entretien, l'entreposage, la détection, l'identification ou la dissémination d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires ou de leurs vecteurs de missile, ou de matériels ou d'équipements qui pourraient être utilisés dans de telles armes ou leurs vecteurs de missile, ni ne revendrez ni n'exporterez à toute personne ou entité participant à de telles activités; et 3) vous veillerez à ce que les utilisateurs autorisés utilisent les produits RIM et le logiciel conformément aux restrictions énoncées plus haut.

b) Par les présentes, vous convenez d'indemniser RIM, le groupe de sociétés RIM et le fournisseur de services de réseau à l'égard de toutes actions, réclamations, responsabilités ou dépenses (y compris les honoraires et frais raisonnables d'avocat) résultant d'un manquement de votre part d'agir conformément aux reconnaissances, ententes et déclarations à la présente clause intitulée « Restrictions à l'exportation ».

Sécurité. Votre solution BlackBerry peut utiliser un niveau de chiffrement de sécurité des données pour les communications entre votre terminal et le système informatique avec lequel il fonctionne. Vous convenez d'assumer la responsabilité totale à l'égard de la mise en œuvre des moyens de sécurité appropriés en vue de contrôler l'accès à votre terminal et à un tel système informatique.

Confidentialité. Vous reconnaissez et convenez que le développement du logiciel a nécessité du temps et des ressources considérables de la part de RIM et/ou du groupe de sociétés RIM, que le logiciel constitue une information confidentielle et qu'il renferme des secrets commerciaux de RIM, du groupe de sociétés RIM et de leurs fournisseurs respectifs. Vous convenez de

conserver le logiciel en toute confidentialité et de ne pas le divulguer ni permettre à quiconque d'y avoir accès, à l'exception des utilisateurs autorisés afin qu'ils exercent les droits de licence conférés au titre du présent contrat.

Aucune rétroingénierie. Le présent contrat ne vous donne pas le droit d'obtenir de RIM ou de ses distributeurs tout code source du logiciel et, sauf dans la mesure où la loi écarte expressément la possibilité pour RIM d'interdire ces activités, vous convenez que ni vous ni vos utilisateurs autorisés n'altérez, ne modifierez, n'adapterez, ne traduirez, ne dégraderez, ne décompilerez, ne désassemblerez le logiciel ni n'en créerez d'œuvres dérivées, ni n'en ferez la rétroingénierie, ni ne tenterez de le faire, ni ne permettrez, ni n'autoriserez, ni n'encouragerez quiconque à le faire. Pour les besoins du présent contrat, le terme « rétroingénierie » comprend tout acte de rétroingénierie, de traduction, de désassemblage, de décompilation, de décryptage ou de déconstruction (y compris tout aspect de « vidage de RAM/ROM ou de stockage permanent », de « reniflage par câble ou sans fil » ou de rétroingénierie par « boîte noire ») de données, de logiciels (y compris les interfaces, les protocoles et toute autre donnée incluse ou utilisée en relation avec des programmes qui pourraient ou non être techniquement considérés comme des codes logiciels), de services ou de matériel ou de toute méthode ou procédé d'obtention ou de conversion de toute information, donnée ou logiciel d'une forme en une forme compréhensible par l'homme.

Durée. Le présent contrat prend effet à compter de votre acceptation d'être lié par les modalités du présent contrat (selon la description donnée dans le préambule ci-dessus) et demeure en vigueur pendant la durée légale du droit d'auteur afférent au logiciel à moins de résiliation anticipée conformément aux dispositions énoncées dans le présent contrat.

Recours et résiliation en cas de défaut. En sus des autres droits et recours prévus par le présent contrat ou par la loi, vous ou RIM pouvez mettre fin au présent contrat et à tout autre contrat de licence entre vous et RIM pour toute autre partie de votre solution BlackBerry que vous ou vos utilisateurs autorisés utilisez avec le logiciel si l'autre partie commet un manquement important au contrat et omet de corriger ce manquement dans les trente (30) jours après que lui a été remis un avis de ce manquement. Sans restreindre la portée générale de la phrase qui précède, vous serez réputé avoir commis un manquement au présent contrat et RIM aura le droit de résilier le présent contrat en vous faisant parvenir un avis si :

- 1) vous ou vos utilisateurs autorisés ne respectez pas ou n'exécutez pas une modalité ou condition des présentes; ou
- 2) les redevances mensuelles ou autres coûts périodiques liés à votre utilisation de votre solution BlackBerry ne sont pas acquittés dans les trente (30) jours de leur exigibilité.

En outre, RIM peut résilier le présent contrat et/ou cesser immédiatement la fourniture des services sans aucune responsabilité envers vous ou vos utilisateurs autorisés si une loi, un règlement, une exigence ou une décision publiée sous quelque forme que ce soit par un tribunal ou un autre organisme public empêche RIM de fournir un service en totalité ou en partie ou s'il y a un avis d'une agence gouvernementale ou d'un ministère indiquant que RIM n'est pas autorisée à fournir les services en totalité ou en partie. Rien aux présentes ne saurait être interprété comme imposant à RIM l'obligation de demander une dérogation à une loi, à un règlement ou à une restriction ou de demander la révision judiciaire ou d'en appeler d'une ordonnance d'un tribunal.

RIM n'aura aucune responsabilité envers vous ou vos utilisateurs autorisés en raison de la résiliation du présent contrat conformément à la présente clause.

Effet de la résiliation. Dès la résiliation du présent contrat, quelle qu'en soit la cause :

vous cesserez immédiatement toute utilisation du logiciel et, si possible, détruirez et/ou supprimerez de façon permanente toutes les copies du logiciel que vous et/ou vos utilisateurs autorisez avez en votre possession ou sous votre contrôle; et

RIM aura le droit de bloquer toute transmission de données vers le logiciel et à partir du logiciel, sans vous en aviser.

Lors de la fermeture de tout compte que vous pourriez avoir avec RIM, vous autorisez par les présentes RIM à détruire tout fichier, programme, donnée et message électronique associé à ce compte sans vous en aviser.

En cas de résiliation du présent contrat par RIM aux termes des dispositions du présent contrat, vous devez payer à RIM tous les frais (y compris les honoraires et frais raisonnables d'avocat) et dépenses connexes encourus ou engagés par RIM dans l'application de tout droit ou privilège en vertu des présentes.

Indemnisation par le client. Vous défendrez et tiendrez RIM et le groupe de sociétés RIM, les fournisseurs de RIM, ses successeurs, affiliées, mandataires, distributeurs agréés et ayants droit et chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés et entrepreneurs indépendants (chacun d'entre eux, une « partie RIM indemnisée ») indemnes et à couvert des réclamations, dommages, pertes, frais ou dépenses (y compris, notamment, les honoraires et frais raisonnables d'avocat) subis ou engagés par une partie RIM indemnisée en raison :

- i) d'une contrefaçon de brevets ou autre propriété intellectuelle ou d'une violation d'autres droits de propriété découlant d'une combinaison avec un appareil ou de l'utilisation d'un appareil (autre qu'un terminal), système ou service dans le cadre de votre solution BlackBerry ou d'une partie de celle-ci;
- ii) de dommages découlant d'une violation de votre part de l'une ou l'autre des clauses suivantes du présent contrat : « Soutien de la cryptographie bureautique », « Utilisation de votre solution BlackBerry », « Licence d'utilisation du logiciel et de la documentation », « Vos systèmes informatiques et services de réseau », « Propriété intellectuelle », « Restrictions à l'exportation », « Confidentialité » et « Aucune rétroingénierie »; ou
- iii) de toute blessure, de tout décès ou de tout dommage aux biens résultant d'une faute ou négligence de votre part ou de vos utilisateurs autorisés dans le cadre de l'utilisation que vous ou vos utilisateurs autorisés faites de votre solution BlackBerry ou d'une partie de celle-ci.

#### Garanties limitées

##### a) Logiciel.

- i) Si, dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la remise qui vous est faite du logiciel (la « période de garantie »), le logiciel, tel qu'il est fourni par RIM ou l'un des distributeurs agréés de RIM, ne peut pas exécuter les fonctions décrites dans la documentation usuelle destinée à l'utilisateur final (« spécifications ») lorsqu'il est utilisé comme RIM le spécifie dans la documentation correspondant au type et à la version particulière du logiciel conjointement avec d'autres parties non modifiées de votre solution BlackBerry, RIM, à votre choix, fera des efforts raisonnables pour corriger le problème ou vous fournira une solution de contournement (laquelle correction ou solution de contournement peut vous être fournie à la discrétion de RIM sous diverses formes, y compris dans le cadre d'un soutien à la clientèle par téléphone ou par courrier qui vous est offert, au moyen d'un patch correctif généralement disponible, sur le site Web de RIM ou sous toute autre forme dont RIM vous avisera) ou vous rembourser les redevances uniques que vous avez déboursées pour le logiciel applicable si vous cessez d'utiliser le logiciel et si le support sur lequel le logiciel vous a été fourni ainsi que tout l'emballage qui y est relié sont retournés à RIM conformément au mécanisme normal de retour sous garantie (ce qui peut être fait par l'intermédiaire de votre fournisseur de services de réseau, s'il y a lieu, ou au point de vente) pendant la période de garantie, avec une preuve d'achat. Malgré toute disposition à l'effet contraire dans le présent contrat, l'obligation qui précède ne s'applique pas aux mises à jour du logiciel. Les mises à jour sont fournies « telles quelles » et sans garantie quelle qu'elle soit. Les mises à niveau, pour lesquelles vous avez payé des redevances supplémentaires, sont assujetties à la garantie susmentionnée pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date à laquelle la mise à niveau d'un logiciel vous a été livrée.

- ii) La disposition qui précède représente la seule obligation de RIM et votre seul recours en cas de défaut, d'erreur ou de problème que vous pourriez éprouver à l'égard du logiciel.
  - iii) L'obligation qui précède ne s'appliquera pas si le défaut du logiciel de fonctionner comme il est décrit dans les spécifications résulte : i) d'une utilisation du logiciel d'une manière qui est incompatible avec l'une ou l'autre de vos obligations énoncées dans les clauses du présent contrat intitulées « Vos systèmes informatiques et services de réseau », « Soutien de la cryptographie bureautique », « Utilisation de votre solution BlackBerry », « Licence d'utilisation du logiciel et de la documentation », « Restrictions à l'exportation », « Confidentialité » ou « Aucune rétroingénierie » ou d'une manière qui est incompatible avec les instructions, y compris les consignes de sécurité, spécifiées par RIM dans la documentation applicable au type et à la version spécifiques du logiciel, ou ii) d'une défectuosité ou de tout autre problème lié au matériel (y compris ceux qui découlent de terminaux de tiers défectueux), au réseau, au logiciel ou au système de communication autres que les autres parties de votre solution BlackBerry, ou iii) d'une cause extérieure affectant le logiciel, y compris le support sur lequel le logiciel est fourni, comme un accident, une catastrophe, une décharge électrostatique, un incendie, une inondation, la foudre, les intempéries, une application détournée ou un défaut résultant de réparations ou de modifications effectuées par un tiers non autorisé par RIM.
  - iv) Dans la mesure maximale permise par la loi applicable, la présente clause énonce vos seuls recours à l'égard du logiciel et de tout manquement à la garantie du logiciel énoncée aux présentes.
- b) Produit(s). La garantie limitée, s'il en est, pour le(s) produit(s) RIM (« garantie limitée des produits ») apparaît dans la documentation pertinente. Dans la mesure maximale permise par la loi applicable, la garantie limitée des produits est la seule garantie consentie pour tout produit RIM vendu aux termes du présent contrat et énonce vos seuls recours à l'égard des produits RIM et de toute violation de la garantie limitée des produits. Les sous-dispositions suivantes de la clause du présent contrat intitulée « Généralités » ci-après sont intégrées par renvoi aux modalités de la garantie limitée des produits, compte tenu des adaptations nécessaires pour s'appliquer à la garantie limitée des produits : « Renonciation en cas de défaut », « Clause de survie », « Divisibilité », « Langue du contrat » et « Intégralité du contrat ». En indiquant votre acceptation du présent contrat tel que prévu ci-dessus, vous reconnaissez que vous avez lu la garantie limitée des produits et en acceptez les modalités.

#### Limitation/Exclusion.

a) Garanties générales.

- i) DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LES GARANTIES EXPRESSÉMENT ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT CONTRAT SONT ACCORDÉES EN REMPLACEMENT DES AUTRES GARANTIES, DÉCLARATIONS, CONDITIONS, MENTIONS OU CAUTIONNEMENTS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRÈS OU TACITES, Y COMPRIS, NOTAMMENT, LES DÉCLARATIONS, GARANTIES, MENTIONS, CAUTIONNEMENTS OU CONDITIONS DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, DE DURABILITÉ, DE TITRE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU AUTRE, DÉCOULANT D'UNE LOI OU D'UN USAGE OU D'UNE CONDUITE HABITUELLE OU D'UN USAGE DU COMMERCE, ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES, DÉCLARATIONS, CONDITIONS, MENTIONS OU CAUTIONNEMENTS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRÈS OU TACITES, SONT EXCLUS DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE.
- ii) LA LOI DE CERTAINS PAYS POURRAIT NE PAS PERMETTRE L'EXCLUSION DE GARANTIES, DE CONDITIONS, DE MENTIONS, DE CAUTIONNEMENTS OU DE DÉCLARATIONS DANS DES CONTRATS AVEC DES CONSOMMATEURS, ET CES EXCLUSIONS POURRAIENT DONC NE

PAS S'APPLIQUER DANS VOTRE CAS. LA GARANTIE LIMITÉE EST ACCORDÉE SANS PRÉJUDICE DE TOUTE GARANTIE LÉGALE RELATIVE AUX VICES CACHÉS.

b) Services.

- i) SAUF DANS LA MESURE OÙ CELA EST EXPRESSÉMENT INTERDIT PAR LES LOIS APPLICABLES DANS VOTRE TERRITOIRE, CHACUN DES SERVICES EST FOURNI OU RENDU ACCESSIBLE « TEL QUEL » ET « TEL QUE DISPONIBLE », SANS CONDITION, MENTION, CAUTIONNEMENT, DÉCLARATION OU GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT PAR RIM.
- ii) COMME RIM N'EXERCE AUCUN CONTRÔLE SUR LES SERVICES DE TIERS ET NE PEUT CONSENTIR DE GARANTIE OU D'ASSURANCE COMPARABLE À L'ÉGARD DES SERVICES DE TIERS, SAUF DANS LA MESURE OÙ CELA EST EXPRESSÉMENT INTERDIT PAR LES LOIS APPLICABLES DANS VOTRE TERRITOIRE, LES SERVICES DE TIERS SONT FOURNIS ET RENDUS ACCESSIBLES « TELS QUELS » ET « SELON LA DISPONIBILITÉ », SANS CONDITION, MENTION, CAUTIONNEMENT, DÉCLARATION OU GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.
- iii) RIM NE GARANTIT PAS UNE UTILISATION OU UN FONCTIONNEMENT DE TOUT SERVICE SANS INTERRUPTION, NI LA DISPONIBILITÉ CONTINUE DE TOUT SERVICE, NI QUE DES MESSAGES, CONTENUS OU RENSEIGNEMENTS QUE VOUS ENVOYEZ OU QUI VOUS SONT ENVOYÉS SERONT EXACTS, TRANSMIS SANS CORRUPTION OU DANS UNE PÉRIODE DE TEMPS RAISONNABLE.

c) Contenu de tiers, services de tiers, logiciels de tiers, sites web de tiers et services de réseau. PUISQUE RIM N'EXERCE AUCUN CONTRÔLE À L'ÉGARD DU CONTENU DE TIERS, DE LOGICIELS DE TIERS, DES SERVICES DE TIERS, DES SERVICES DE RÉSEAU ET DE L'ACCÈS AUX SITES LIÉS OU AUX AUTRES SITES ET NE PEUT FOURNIR AUCUNE GARANTIE OU ASSURANCE SIMILAIRE À LEUR ÉGARD, SAUF DANS LA MESURE OÙ CELA EST EXPRESSÉMENT INTERDIT PAR LA LOI APPLICABLE DANS VOTRE TERRITOIRE, TOUS LES CONTENUS DE TIERS, LOGICIELS DE TIERS, SERVICES DE TIERS, SERVICES DE RÉSEAU ET ACCÈS AUX SITES LIÉS ET AUX AUTRES SITES SONT FOURNIS PAR RIM « TELS QUELS » ET « SELON LA DISPONIBILITÉ », SANS CONDITION, MENTION, CAUTIONNEMENT, DÉCLARATION OU GARANTIE D'AUCUNE SORTE ET RIM N'AURA AUCUNE RESPONSABILITÉ QUELLE QU'ELLE SOIT ENVERS VOUS OU UNE TIERCE PARTIE POUVANT FAIRE UNE RÉCLAMATION PAR VOTRE INTERMÉDIAIRE QUANT À TOUT PROBLÈME RELATIF AUX SITES LIÉS, AUX AUTRES SITES, À DES CONTENUS DE TIERS, SERVICES DE TIERS, SERVICES DE RÉSEAU OU LOGICIELS DE TIERS, Y COMPRIS, NOTAMMENT : A) L'EXACTITUDE, LA TRANSMISSION, LA RAPIDITÉ OU LA DISPONIBILITÉ CONTINUE DE CES SERVICES DE TIERS, SERVICES DE RÉSEAU, LOGICIELS DE TIERS, CONTENUS DE TIERS, SITES LIÉS OU AUTRES SITES; B) LE FONCTIONNEMENT OU LE NON-FONCTIONNEMENT DES LOGICIELS DE TIERS, SERVICES DE TIERS OU SERVICES DE RÉSEAU; OU C) L'INTEROPÉRABILITÉ DES LOGICIELS DE TIERS, SERVICES DE TIERS OU SERVICES DE RÉSEAU AVEC TOUT OU PARTIE DE VOTRE SOLUTION BLACKBERRY. VOUS RECONNAISSEZ EXPRESSÉMENT QUE RIM N'EST PAS RESPONSABLE OU NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT VIRUS OU DE TOUT CONTENU DE TIERS MENAÇANT, DIFFAMATOIRE, OBSCÈNE, DÉLICIEUX, OFFENSANT OU ILLÉGAL OU DE TOUT CONTENU QUI VIOLE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE TIERS OU LA TRANSMISSION DE CEUX-CI. VOTRE RECOURS DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE TELLE RÉCLAMATION EN RAPPORT AVEC UN LOGICIEL DE TIERS, SERVICE DE TIERS, SERVICE DE RÉSEAU OU CONTENU DE TIERS NE POURRA ÊTRE EXERCÉ QU'À L'ENCONTRE DES TIERS CONCERNÉS.

d) Applications essentielles à la mission. VOTRE SOLUTION BLACKBERRY OU TOUTE PARTIE DE CELLE-CI NE CONVIENT PAS À DES FINS D'UTILISATION POUR DES APPLICATIONS ESSENTIELLES À UNE MISSION OU EN MILIEU DANGEREUX NÉCESSITANT DES COMMANDES DE SÉCURITÉ INTRINSÈQUE, Y COMPRIS, NOTAMMENT,

L'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, DE SYSTÈMES DE COMMUNICATION OU DE NAVIGATION AÉRIENNE, DE SYSTÈMES DE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE OU DE SYSTÈMES DE MAINTIEN DES FONCTIONS VITALES OU DE SYSTÈMES D'ARMES. VOUS DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS MAINTIENDREZ DES SYSTÈMES ADÉQUATS DE SAUVEGARDE ET DE RÉCUPÉRATION DES DONNÉES ET, EN CAS : 1) D'INTERRUPTION D'UTILISATION OU DE SERVICE, OU 2) DE DIFFICULTÉS OU D'ERREURS DANS LA TRANSMISSION DE DONNÉES, VOUS CONVENEZ DE SIGNALER IMMÉDIATEMENT CES PROBLÈMES À RIM ET DE VOUS EFFORCER IMMÉDIATEMENT D'ATTÉNUER LES PERTES OU DOMMAGES.

#### Limite de responsabilité.

La seule responsabilité de RIM et votre seul recours sont énoncés dans les clauses du présent contrat intitulées « Garanties limitées » et « Limitation/Exclusion », en ce qui a trait au fait que le logiciel ne respecterait pas les garanties limitées de RIM.

En aucun cas RIM ne sera responsable envers vous de dommages indirects, spéciaux, accessoires, consécutifs, exemplaires ou punitifs même si RIM a été informée de la possibilité de tels dommages. En particulier, et sans restreindre la portée générale de ce qui précède, RIM n'accepte aucune responsabilité à l'égard de données ou de programmes réalisés, transmis ou stockés au moyen du logiciel ou de tout coût de récupération ou de remplacement de ces données ou programmes, de toute perte de profit ou d'exploitation, de toute perte d'économie, de toute interruption d'activité, de tout coût relié au temps d'arrêt, de toute défaillance dans la transmission ou la réception de données, de tout problème avec des applications ou logiciels de tiers ou services de tiers utilisés conjointement avec le logiciel ou toute autre partie de votre solution BlackBerry. Le seul type de réclamation en dommages-intérêts pouvant être exercée contre RIM découlant du présent contrat, y compris, notamment, en rapport avec la fourniture, l'utilisation, le fonctionnement du logiciel ou de toute partie de celui-ci, visera vos dommages directs.

**CERTAINS PAYS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS DANS LES CONTRATS AVEC DES CONSOMMATEURS, DE SORTE QUE LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS MENTIONNÉES PLUS HAUT POURRAIENT NE PAS VOUS ÊTRE APPLICABLES.**

En aucun cas la responsabilité globale de RIM ne pourra excéder 1,25 fois le montant que vous aurez acquitté au titre du ou des produits RIM et/ou de la partie du logiciel (selon le cas) à l'origine du fait générateur de responsabilité et RIM sera responsable des seuls dommages survenus au cours de la période de défaillance, de retard ou de non-fonctionnement de votre solution BlackBerry.

Rien dans la présente clause ne limite la responsabilité de RIM à votre égard en cas : i) de décès ou de dommages corporels dans la mesure où ils résultent directement de la négligence de RIM ou de ses employés ou mandataires, ou ii) d'actes ou omissions frauduleux de la part de RIM ou de ses employés ou mandataires.

DANS LA MESURE OÙ LES LOIS APPLICABLES DANS VOTRE TERRITOIRE LE PERMETTENT, CHAQUE PARTIE N'EST RESPONSABLE ENVERS L'AUTRE QUE DANS LES CAS EXPRESSÉMENT PRÉVUS DANS LE PRÉSENT CONTRAT, MAIS N'A AUCUNE AUTRE OBLIGATION, DEVOIR OU RESPONSABILITÉ, QUE CE SOIT EN MATIÈRE CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE OU AUTREMENT. LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS VISÉES AU PRÉSENT CONTRAT I) S'APPLIQUENT À LA NATURE DE LA CAUSE D'ACTION, DEMANDE OU ACTION QUE VOUS AUREZ INTENTÉE, Y COMPRIS NOTAMMENT, LA VIOLATION DE CONTRAT, LA NÉGLIGENCE, LA RESPONSABILITÉ DÉLICTEUELLE, LA RESPONSABILITÉ ABSOLUE OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE, II) SURVIVENT À UNE OU PLUSIEURS VIOLATIONS ESSENTIELLES OU À L'ÉCHEC DE L'OBJET ESSENTIEL DU PRÉSENT CONTRAT OU DE TOUT RECOURS PRÉVU AU PRÉSENT CONTRAT; III) NE S'APPLIQUENT PAS AUX OBLIGATIONS D'INDEMNISATION PRÉVUES AUX PRÉSENTES OU EN CAS D'APPROPRIATION

FRAUDULEUSE OU DE CONTREFAÇON PAR L'UNE DES PARTIES DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'AUTRE PARTIE, OU EN CAS DE VIOLATION DES CLAUSES DU PRÉSENT CONTRAT INTITULÉES « SOUTIEN DE LA CRYPTOGRAPHIE BUREAUTIQUE », « UTILISATION DE VOTRE SOLUTION BLACKBERRY », « LICENCE D'UTILISATION DU LOGICIEL ET DE LA DOCUMENTATION », « PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE », « RESTRICTIONS À L'EXPORTATION », « CONFIDENTIALITÉ » ET « AUCUNE RÉTROINGÉNIERIE ».

LES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS, MANDATAIRES, DISTRIBUTEURS, FOURNISSEURS, ENTREPRENEURS INDÉPENDANTS, SUCESSEURS OU AYANTS DROIT DE RIM OU DE TOUT MEMBRE DU GROUPE DE RIM NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES DE QUELQUE DOMMAGE RÉSULTANT DU PRÉSENT CONTRAT OU Y TROUVANT SA SOURCE.

LES STIPULATIONS DU PRÉSENT CONTRAT NE SAURAIENT ÊTRE INTERPRÉTÉES COMME REMPLAÇANT LES ACCORDS OU GARANTIES CONCÉDÉS EXPRESSÉMENT ET PAR ÉCRIT PAR RIM POUR TOUTE PARTIE DE VOTRE SOLUTION BLACKBERRY AUTRE QUE LE LOGICIEL.

Consentement à la collecte de renseignements. En soumettant des renseignements personnels vous concernant et/ou concernant vos utilisateurs autorisés (ce qui peut inclure ou non, selon la loi applicable, un nom, une adresse de courrier électronique, un numéro de téléphone, des renseignements sur le terminal, des renseignements sur le fournisseur de services de réseau et des renseignements au sujet de l'utilisation des fonctions de votre solution BlackBerry) à RIM, à vos fournisseurs de services de réseau et/ou à leurs sociétés affiliées dans le cadre de l'utilisation de votre solution BlackBerry (ou de toute partie de celle-ci) et/ou du service ou du service de réseau connexe, vous consentez à la cueillette, à l'utilisation, au traitement, à la transmission et/ou à la divulgation de ces renseignements par RIM et/ou ses sociétés affiliées, et vous garantissez que vous avez obtenu tous les consentements nécessaires en vertu de la loi applicable de vos utilisateurs autorisés pour divulguer leurs renseignements personnels à RIM et/ou à ses sociétés affiliées et pour permettre à RIM et/ou à ses sociétés affiliées de faire la cueillette, l'utilisation, le traitement, la transmission et/ou la divulgation de ces renseignements personnels, ce qui peut également inclure l'utilisation, le traitement, la transmission et/ou la divulgation de ces renseignements à votre fournisseur de services de réseau et/ou à celui de vos utilisateurs autorisés et/ou à un membre du groupe de sociétés RIM se trouvant dans un pays ou territoire à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Espace économique européen et ce : a) pour l'usage interne de RIM et du groupe de sociétés RIM, notamment : i) la compréhension et la satisfaction de vos besoins et préférences, ii) la mise au point de services et de produits nouveaux et améliorés, et iii) la gestion et la promotion des affaires et opérations de RIM; b) pour tout motif relié à la facturation, à l'activation, à la fourniture, à la maintenance, à la désactivation et/ou à l'utilisation que vous et/ou vos utilisateurs autorisés faites de votre solution BlackBerry et/ou des produits et/ou services connexes (y compris les services); c) pour vous fournir et/ou pour fournir à vos utilisateurs autorisés des mises à niveau ou des mises à jour du logiciel, des avis concernant des mises à niveau ou des mises à jour, des logiciels de tiers, des contenus de tiers ou des services de tiers et/ou des produits ou services connexes (y compris les services); d) pour toute fin permise ou requise par toute loi applicable; et/ou e) pour n'importe quelle autre fin mentionnée dans la politique de protection des renseignements personnels courante de RIM, qui peut être consultée à cette adresse : <http://eu.blackberry.com/eng/legal>. La cueillette, l'utilisation, le traitement, la transmission et/ou la divulgation de vos renseignements personnels ou de ceux de vos utilisateurs autorisés pour les motifs énumérés plus haut se feront strictement en conformité avec la politique de protection des renseignements personnels de RIM, les lois applicables en matière de protection des renseignements et l'inscription aux fins de notification de RIM en vertu de la loi intitulée *Data Protection Act 1998*. RIM se réserve le droit de modifier sa politique de protection des renseignements personnels de temps à autre à sa seule discrétion, et vous convenez de consulter régulièrement la politique de protection des renseignements personnels de RIM pour en connaître toute mise à jour. Si vos renseignements personnels sont divulgués à votre fournisseur de services de réseau, la politique de protection des renseignements personnels de votre fournisseur de services de réseau ou du fournisseur de services de réseau de vos utilisateurs autorisés, ou les conditions générales relatives à la cueillette, à l'utilisation, au traitement, à la transmission et/ou à la divulgation de renseignements personnels négociées entre RIM et votre fournisseur de services de réseau et/ou le fournisseur de services de réseau de vos utilisateurs autorisés, s'il en est, s'appliqueront. Vous pouvez faire valoir vos droits d'opposition, d'accès et/ou de rectification de vos renseignements personnels en envoyant un message électronique à [privacyofficer@rim.com](mailto:privacyofficer@rim.com). Vous convenez d'informer toutes les personnes à

l'égard desquelles vous fournissez des renseignements personnels à RIM qu'elles peuvent avoir des droits de consultation et de correction de leurs renseignements personnels en vertu des lois et règlements applicables.

Cession et délégation. RIM peut céder le présent contrat à la condition que cette cession se fasse suivant des modalités qui sont aussi avantageuses pour vous que celles qui sont prévues dans le présent contrat. Vous ne pouvez pas céder le présent contrat en totalité ou en partie sans le consentement préalable écrit de RIM (ce consentement pouvant être refusé ou soumis à des conditions à la discrétion de RIM) et toute cession sans le consentement préalable écrit de RIM sera nulle et sans effet. RIM peut exécuter toutes les obligations qui doivent l'être aux termes du présent contrat directement ou peut exécuter certaines ou toutes ces obligations par l'entremise de son entrepreneur ou de ses sous-traitants et/ou dans le cas des services de réseau, par le fournisseur de services de réseau ou ses filiales ou sociétés affiliées.

Avis. Sauf disposition contraire contenue dans le présent contrat, tous les avis ou autres communications en vertu des présentes sont réputés avoir été dûment donnés lorsque faits par écrit et remis en mains propres, par coursier, ou livrés par la poste, courrier prépayé, par lettre recommandée ou l'équivalent avec demande d'avis de réception, qui vous sont adressés à l'adresse de facturation que vous avez communiquée à RIM et adressés à Research In Motion UK Limited, 36 Station Road, Egham, Surrey, UK, TW20 9LF, avec copie (laquelle ne constitue pas un avis) au responsable produits de RIM à la même adresse. En outre, RIM peut à son gré vous envoyer un avis sous forme électronique, lequel sera réputé être dûment donné lorsqu'il est envoyé à l'adresse électronique que vous aurez communiquée à RIM.

Force majeure. Nonobstant toute autre disposition du présent contrat, aucune partie ne sera réputée être en défaut en rapport avec le présent contrat pour avoir manqué à ses obligations lorsqu'échues en raison de causes échappant à son contrôle raisonnable. La présente disposition ne saurait être interprétée comme permettant à l'une des parties de se soustraire à quelque obligation de paiement à l'autre partie aux termes du présent contrat.

#### Généralités.

- iv) Tiers bénéficiaires. Les bénéficiaires de RIM (au sens défini ci-après) sont considérés comme étant des tiers bénéficiaires aux fins de la sous-disposition g) de la clause du présent contrat intitulée « Limite de responsabilité » et les membres du groupe de sociétés RIM et leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs (« bénéficiaires de RIM ») peuvent s'en prévaloir comme si chacun d'eux y était partie, conformément à la présente clause et aux dispositions de la loi intitulée *Contract (Rights of Third Parties) Act 1999*. Sauf stipulation contraire expresse du présent contrat, quiconque n'est pas partie au présent contrat n'a aucun droit en vertu de la loi susmentionnée.
- v) Renonciation en cas de défaut. Aucune des parties n'est réputée avoir renoncé à un droit aux termes du présent contrat, que ce soit en raison d'un défaut, d'un retard ou d'une autre théorie en droit ou en équité, à moins que cette renonciation ne soit faite par écrit et signée par un signataire autorisé de la partie à l'encontre de laquelle la renonciation devrait s'appliquer. Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'une disposition ou de renoncer à son application en cas de violation du présent contrat dans un cas ne saurait être interprété comme étant une renonciation dans tout autre cas.
- vi) Clause de survie. Les modalités, conditions et garanties contenues dans le présent contrat qui sont, en vertu de leur signification et du contexte, destinées à continuer de s'appliquer après l'exécution des présentes continueront de s'appliquer après l'exécution, l'annulation ou la résiliation du présent contrat.
- vii) Lois applicables et règlement des différends. Le présent contrat est régi par les lois d'Angleterre et du pays de Galles et est interprété conformément à celles-ci, sauf pour tout texte de loi régissant les conflits de lois. Les parties conviennent que l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est entièrement exclue du présent contrat. LA LOI DE CERTAINS PAYS PEUT NE PAS PERMETTRE L'APPLICATION D'UNE LOI ÉTRANGÈRE DANS DES CONTRATS AVEC

DES CONSOMMATEURS, DE SORTE QUE LA LOI APPLICABLE DANS LA PRÉSENTE CLAUSE POURRAIT NE PAS VOUS ÊTRE APPLICABLE.

- viii) Arbitrage. Toute mésentente ou tout différend découlant du présent contrat ou d'une violation du présent contrat et que les parties n'arrivent pas à résoudre à la suite de négociations de bonne foi sera soumis d'abord à la haute direction des parties. Les parties, par les représentants de leur haute direction, se rencontreront dans les trente (30) jours suivant la date où le différend leur a été référé et si les parties ne parviennent pas à un règlement dans les trente (30) jours de la rencontre, la mésentente ou le différend sera réglé par un arbitrage final et exécutoire qui sera tenu à Londres, en Angleterre, conformément aux Règles d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (« règles ») et sera entendu par un arbitre nommé conformément aux dites règles et sur lequel les parties doivent s'entendre dans les trente (30) jours de la nomination de l'arbitre, faute de quoi l'arbitre sera nommé par le président de la British Computer Society (ou par une personne dûment nommée par le président pour agir en son nom) sur demande de l'une ou l'autre des parties. Si les dispositions qui précèdent sont interdites par la loi dans votre territoire, l'arbitrage sera : i) tenu à Paris, en France; ii) réglé par arbitrage conformément aux règles; et iii) entendu par un arbitre nommé conformément aux règles et sur lequel les parties doivent s'entendre dans les trente (30) jours de la nomination de l'arbitre, faute de quoi une partie neutre nommera l'arbitre. Chacune des parties sera responsable de la moitié des coûts associés à la procédure d'arbitrage. Aucun différend entre les parties, ou impliquant une autre personne que vous, ne peut être jumelé ou combiné sans l'accord préalable écrit de RIM. La décision rendue par l'arbitre peut être soumise à l'homologation d'un tribunal compétent. Nonobstant ce qui précède, RIM a la faculté d'introduire des procédures judiciaires en droit ou en équité, incluant des recours en injonction, auprès d'un tribunal pour toute réclamation ou différend concernant : 1) des sommes que vous devez à RIM du fait de votre acquisition de tout ou partie de votre solution BlackBerry, le cas échéant, et 2) votre manquement ou manquement appréhendé à vos obligations au titre des clauses du présent contrat intitulées « Soutien de la cryptographie bureautique », « Utilisation de votre solution BlackBerry », « Licence d'utilisation du logiciel et de la documentation », « Propriété intellectuelle », « Restrictions à l'exportation », « Sécurité », « Confidentialité », « Aucune rétroingénierie » et « Effet de la résiliation ». Vous renoncez irrévocablement à toute objection de compétence territoriale, de *forum non-conveniens* ou autre motif semblable et consentez irrévocablement à la signification d'un acte de procédure par la poste ou de toute autre manière permise par la loi applicable, et vous consentez irrévocablement à la juridiction des tribunaux d'Angleterre relativement à toute réclamation découlant du présent contrat ou y prenant sa source. Les parties conviennent expressément qu'en cas de litige devant un tribunal judiciaire, ce dernier ne sera pas tranché par un jury. Les parties renoncent par les présentes à tout droit à un procès devant jury quant à toute question découlant du présent contrat ou y prenant sa source. LA LOI DE CERTAINS PAYS PEUT NE PAS PERMETTRE DE DÉROGATION AUX DISPOSITIONS TRAITANT DE LA COMPÉTENCE DANS LES CONTRATS AVEC DES CONSOMMATEURS, DE SORTE QUE LA LOI APPLICABLE DANS LA PRÉSENTE CLAUSE PEUT NE PAS VOUS ÊTRE APPLICABLE.
- ix) Divisibilité. Si une des dispositions du présent contrat est jugée illégale, invalide ou inopposable en tout ou en partie par une autorité compétente dans un territoire, cette illégalité, invalidité ou inopposabilité ne portera pas atteinte : a) à la légalité, à la validité ou à l'opposabilité des dispositions restantes du présent contrat, ni b) à la légalité, à la validité ou à l'opposabilité de cette disposition dans un autre territoire, et cette disposition (ou partie de disposition) sera limitée, si possible, et uniquement disjointe par la suite, au besoin, dans la mesure nécessaire pour rendre le contrat valide et opposable.
- x) Langue du contrat. Si le présent contrat est traduit dans une autre langue que l'anglais, alors dans la pleine mesure permise par la législation impérative, la version anglaise primera en cas de conflit ou d'incompatibilité entre la version anglaise et la traduction. À moins que cela ne soit interdit par la loi dans votre territoire, et sous réserve uniquement de toute telle interdiction, l'ensemble des mésententes, différends, médiations, arbitrages ou instances liés au présent contrat se dérouleront en anglais, notamment toute correspondance,

divulgarion, soumission, présentation, acte de procédure, plaidoirie, argumentation ainsi que toute ordonnance et tout jugement.

- xi) Incompatibilité. En cas d'incompatibilité entre le présent contrat et toute licence de logiciel ou tout contrat d'utilisateur final (autre que le présent contrat) fourni dans l'emballage ou la documentation connexe de toute partie de votre solution BlackBerry, les dispositions du présent contrat s'appliqueront dans la mesure de cette incompatibilité. En cas d'incompatibilité entre le présent contrat et toute licence de logiciel ou tout contrat d'utilisateur final remis dans le cadre de mises à niveau ou de mises à jour du logiciel, les dispositions de cette autre licence de logiciel ou de cet autre contrat d'utilisateur final s'appliqueront dans la mesure de cette incompatibilité. En cas d'incompatibilité entre la documentation fournie dans l'emballage de toute partie de votre solution BlackBerry et la documentation relative au produit de RIM ou au logiciel particulier, les dispositions de cette dernière documentation s'appliqueront dans la mesure de cette incompatibilité.
- xii) Intégralité du contrat. Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord des parties au sujet de l'objet des présentes et il n'y a pas d'autre disposition, déclaration, garantie, engagement, entente accessoire ou accord entre les parties relativement au logiciel que ce qui est stipulé dans le présent contrat. Nonobstant ce qui précède, d'autres accords entre les parties peuvent régir l'utilisation d'autres parties de votre solution BlackBerry. Le présent contrat annule et remplace toute entente, communication, déclaration, garantie, engagement, entente accessoire et accord antérieur ou concomitant entre les parties, sous forme verbale ou écrite, au sujet de l'objet des présentes, et vous reconnaissez ne pas avoir conclu le présent contrat en considération de l'un ou l'autre des éléments qui précèdent. Le présent contrat peut être modifié en tout temps avec l'accord mutuel des parties. Sauf dans la mesure où la loi applicable l'interdit expressément à RIM, RIM se réserve de plus le droit d'apporter des modifications au présent contrat soit pour faire état de changements dans les pratiques commerciales tant que ces changements n'influent pas de façon importante sur vos droits ou obligations, soit pour faire état de changements prévus ou exigés par la loi, en vous avisant raisonnablement à l'avance de la modification, soit par message électronique (comme le prévoit la clause « Avis » ci-dessus), soit en affichant un avis de la modification sur le site <http://www.blackberry.com/legal/index.shtml>. Si vous continuez d'utiliser le logiciel et/ou le service au delà d'une période de soixante (60) jours à compter de la date à laquelle un avis du changement a été donné ou si vous ne contactez pas [legalinfo@rim.com](mailto:legalinfo@rim.com) dans les soixante (60) jours de la date à laquelle un avis du changement a été donné pour vous informer de vos options, vous êtes réputé avoir accepté la modification.
- xiii) Respect des lois. Vous devrez, à vos frais, obtenir et maintenir toutes les licences, inscriptions et approbations requises des autorités gouvernementales ou en vertu des lois applicables dans votre territoire pour la signature et l'exécution du présent contrat ou de tout contrat de licence connexe. Il demeure entendu que vous devrez vous conformer à l'ensemble des lois et règlements applicables et obtenir toute licence, inscription et approbation nécessaires des autorités gouvernementales compétentes pour l'importation et l'utilisation de tout logiciel qui renferme un dispositif de chiffrement commercial ou autre dispositif de sécurité exigé en vertu des lois applicables. Vous fournirez à RIM les assurances et documents officiels que RIM peut périodiquement demander pour vérifier que vous vous conformez à cette obligation.
- xiv) Fusionnement de contrats. Pour veiller à ce que a) des modalités compatibles s'appliquent au logiciel de bureau, au logiciel de serveur et au logiciel de terminal BlackBerry, lorsque chacun est utilisé dans le cadre de votre solution BlackBerry, et b) qu'il soit clair quelles sont les conditions de licence qui s'appliquent au logiciel de terminal BlackBerry lorsqu'il est utilisé dans le cadre de votre solution BlackBerry, indépendamment de la façon dont vous avez obtenu ce logiciel de terminal BlackBerry, EN INDIQUANT QUE VOUS ACCEPTEZ LES MODALITÉS DU PRÉSENT CONTRAT DE LA FAÇON PRÉVUE PLUS HAUT, VOUS CONVENEZ ÉGALEMENT QUE LE PRÉSENT CONTRAT ANNULE ET REMPLACE LA LICENCE D'UTILISATION DE LOGICIEL BLACKBERRY POUR UTILISATEUR FINAL ET LES CONTRATS DE LICENCE DE LOGICIEL DE SERVEUR D'ENTREPRISE BLACKBERRY EXISTANT ANTÉRIEUREMENT DANS LA MESURE OÙ CES CONTRATS SONT PAR AILLEURS APPLICABLES, À COMPTER DE LA

DATE DE VOTRE ACCEPTATION DU PRÉSENT CONTRAT, À TOUT LOGICIEL FAISANT PARTIE DE VOTRE SOLUTION BLACKBERRY. Tous les renvois à la licence d'utilisation du logiciel BlackBerry pour utilisateur final ou au contrat de licence de logiciel de serveur d'entreprise BlackBerry dans d'autres contrats ou documents que vous avez avec RIM à l'égard de votre solution BlackBerry sont réputés désigner le présent contrat de licence de logiciel BlackBerry (à moins que le contexte ne s'y oppose, par exemple lorsque, comme dans la présente clause, une distinction est censée être faite entre les contrats existant antérieurement et les contrats de licence de logiciel BlackBerry, les renvois aux contrats existant antérieurement ne devraient pas être réputés des renvois aux contrats de licence de logiciel BlackBerry). Toute modification ou tout ajout à la licence d'utilisation du logiciel BlackBerry pour utilisateur final ou au contrat de licence du logiciel de serveur d'entreprise BlackBerry existant antérieurement aux termes duquel RIM vous a fourni un logiciel, est réputé être une modification ou un ajout au présent contrat de licence de logiciel BlackBerry. SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES PRÉOCCUPATIONS AU SUJET DES MODALITÉS DU PRÉSENT CONTRAT, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC RIM À [legalinfo@rim.com](mailto:legalinfo@rim.com).